



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Urée

Dénomination de la substance urée
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119463277-33

Numéros d'identification

N° CAS 57-13-6
N° CE 200-315-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Fonction technique générique (Quel est le service rendu par la substance) :

Agents antigel
Engrais
Additifs pour denrées alimentaires / aliments pour les animaux
Produits intermédiaires
Régulateurs de pH

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

HELM AG
Nordkanalstraße 28
D-20097 Hamburg

N° de téléphone +49(0)40 / 2375-0
N° Fax +49(0)40 / 2375-1845

Service émetteur / téléphone

Téléphone: +49(0)40 / 23750 Fax: +49(0)40 / 23751845

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

SDB@HELMAG.COM

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):

+49 (0)551 192 40 (Giftinformationszentrum Nord)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences (en allemand et anglais):

+44 (0) 1235 239 670 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage mentionnés dans la 67/548/CE dite Directive substances dangereuses (DSD)

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

2.3 Autres dangers

Évaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Évaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.



Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance	urée
Formule brute	CH4N2O
Poids moléculaire	60,06

Numéros d'identification

N° CAS	57-13-6
N° CE	200-315-5

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Changer les vêtements souillés ou contaminés par le produit.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.

Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Ammoniac (NH₃)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination". Eviter le dégagement de poussières.

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Protéger la peau en appliquant une pommade. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire). Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Poussières		
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
Poussières réputées sans effet spécifique			
	VME	10, 5a	mg/m ³

Valeurs DNEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	urée			57-13-6 200-315-5	
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	580	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	580	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	292	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	292	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	urée			57-13-6 200-315-5	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	42	mg/kg/jour
	orale	(chronique) à long terme	systémique	42	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	580	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	580	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	125	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/m ³



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	compartment écologique	Type
		Valeur
1	urée	57-13-6 200-315-5
	Eau	eau douce 0,47 mg/l

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,3	mm
Temps de passage	>	480	Min.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur			
solide			
blanc			
Odeur			
odeur ammoniacale			
Seuil d'odorat			
Donnée non disponible.			
pH			
Valeur	9,2	-	9,5
Température de référence		20	°C
Concentration		100	g/l
Point d'ébullition / Zone d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion / Zone de fusion			
Valeur		134	°C
Point de décomposition / Zone de décomposition			
Remarque	Pas de décomposition jusqu'à 130 C.		
Point d'éclair			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur	>	134	°C



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

Propriétés comburantes			
Donnée non disponible.			
Propriétés explosives			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
Donnée non disponible.			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Donnée non disponible.			
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	0,002	Pa	
Température de référence	25	°C	
Densité de vapeur			
Donnée non disponible.			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	1,330	g/cm ³	
Température de référence	20	°C	
Solubilité dans l'eau			
Valeur	624	g/l	
Température de référence	20	°C	
Solubilité(s)			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
log Pow	<	-1,73	
Température de référence		20	°C
Méthode	92/69/EEC, A.8		
Source	ECHA		
Viscosité			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres données

Autres données			
Donnée non disponible.			

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Réagit avec les lessives alcalines.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Perchlorate; nitrate d'ammonium; Hypochlorite de sodium; pentachlorure de phosphore; Fluor; Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

acide cyanhydrique; Ammoniac; Acide isocyanique



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
DL50		14300	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
Donnée non disponible.			

Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	Homme		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
Donnée non disponible.			

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Voie d'exposition	dermale		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires. Le contact avec la peau et les yeux peut causer une irritation abrasive.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
CL50	>	6810	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
NOEC		200	mg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces	Gambusia affinis		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	DIN 38412 Part 11		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
CE50		16949	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Euglena gracilis		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
CE10		47	mg/l
Durée d'exposition		8	jour(s)
Espèces	Microcystis aeruginosa		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Durée d'exposition		29	mg/l
		72	h
Espèces	Entosiphon sulcatum		
Source	ECHA		



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur		96	%
Durée		16	jour(s)
Méthode	OCDE 302 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	urée	57-13-6	200-315-5
log Pow	<	-1,73	
Température de référence		20	°C
Méthode	92/69/EEC, A.8		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres données

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urée

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 24.07.2015

Version remplacée: 5.3.0, établi le: 03.06.2014

Région: FR

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

La substance ne rentre pas dans les normes établies dans l'Article XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Prescriptions nationales

Inventaires nationaux des substances chimiques

EINECS/ELINCS (Communauté européenne)	répertorié
TSCA (USA)	répertorié
DSL/NDL (Canada)	Répertorié DSL
MITI/ENCS (Japon)	répertorié
ECL (Corée)	répertorié
AICS (Australie)	répertorié
IECSC / NEPA (Chine)	répertorié
PICCS (Philippines)	répertorié
NZIoC (inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande)	répertorié
CSNN (Taiwan)	répertorié

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres Données

Autres informations

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.